

AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, greffière à la Municipalité du Canton d'Orford, donne avis public du dépôt de certains documents.

En effet, lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, les rapports suivants seront déposés à l'égard de l'exercice financier de l'année 2020 :

- rapport financier 2020 consolidé;
- rapport des vérificateurs.

Donné à Canton d'Orford, le 26 mai 2021.



Brigitte Boisvert, avocate
greffière